

3. ENJEUX GENERAUX ET LOCAUX

La planification d'un réseau piétonnier relève :

- > du **paradoxe** parce que le piéton est multiple, ses motivations diverses et qu'il utilise tous les espaces à disposition pour se déplacer selon ses besoins : raccourcis périlleux ou détours bucoliques. La liberté qu'offre la marche à pied est précisément celle du choix du parcours, improvisé, détourné ou réfléchi ;
- > de **l'évidence** parce que sur le terrain on ne peut que constater la multiplication des barrières de toutes natures : clôtures, routes à grand trafic, dénivellations, jardins et chemins privés, etc., sont autant d'éléments qui tendent à rendre le territoire de plus en plus imperméable aux déplacements à pied ;
- > de la **nécessité** car, d'une part, les piétons sont particulièrement vulnérables dans le trafic et, d'autre part, la marche à pied est un mode de déplacement totalement respectueux de l'environnement et favorable à la santé.

Ce triple constat détermine les principales options du plan directeur, soit la mise en place d'un réseau piétonnier qui réponde aux critères de **sécurité, de continuité et de confort**. A ces trois critères « fonctionnels », l'on peut ajouter un quatrième qui est **l'agrément**. Le réseau des chemins pour piétons est l'espace de tous. Il doit donc aussi répondre à des exigences de qualité et d'esthétique qui sont le moteur même du plaisir de marcher, de cheminer, de découvrir son environnement proche.



Rue de la Maison-Forte

3.1 La sécurité

Problématique

Parce qu'ils sont l'espace privilégié des enfants et des personnes âgées notamment, les cheminements piétonniers doivent répondre à un haut degré de sécurité, que ce soit au niveau des aménagements eux-mêmes (par exemple, visibilité aux traversées piétonnes) ou de l'usage de l'espace public en général (abaisser les vitesses à certains carrefours ou sur des tronçons, etc.).

Diagnostic

A Laconnex, les principaux problèmes de sécurité se concentrent sur la rue de la Maison-Forte, dans la liaison entre le village et les équipements sportifs. Entre le giratoire d'entrée et la mairie, la linéarité de la route, l'absence de cheminement protégé et le caractère de « corridor vert » (haies de part et d'autre) incitent les véhicules à rouler à des vitesses inappropriées.

Pour l'ensemble du village, les rues se caractérisent par une mixité d'usage (pas de trottoir), ce qui implique des vitesses modérées.

Par ailleurs, un accès piéton sécurisé jusqu'au cimetière n'est actuellement pas assuré (le long de la route de la Paraille, traversée de la route de Sézegnin).

Objectifs

- > **Améliorer la sécurité des piétons sur tous les axes routiers, et notamment la liaison entre le village et le centre sportif, ainsi que la liaison vers le cimetière.**
- > **Sécuriser tout particulièrement les traversées des routes principales.**
- > **Modérer la vitesse des véhicules, tout en veillant à ne pas entraver la progression de la ligne de bus.**
- > **Renforcer la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.**

Principes et mesures

- > Aménagement d'une liaison piétonne le long de la rue de la Maison-Forte.
⇒ Voir fiche de mesures A (rue de la Maison-Forte).
- > Réalisation d'un parcours sécurisé menant au cimetière, mise en place d'un cheminement en site propre le long du réseau principal.
- > Réalisation d'une traversée piétonne sécurisée sur la route de Sézegnin à hauteur du cimetière (par exemple îlot central).
- > Modération des vitesses dans le village : organisation du stationnement, zone 30,

3.2 La continuité

Problématique

La notion de réseau implique celle de continuité, consistant à interconnecter différents cheminements pour former un maillage irriguant l'ensemble du territoire. Le réseau comprend donc les sentiers, les trottoirs, les places (de jeux, de parking), les jardins, les cours, les passages piétons, etc. qui constituent chacun le maillon d'un parcours (utilitaire, quotidien, de délasserement, etc.).

La continuité des parcours est à rechercher principalement au travers des opérations d'urbanisation qui permettront de créer de nouveaux cheminements et par la suppression des obstacles à la marche.

Diagnostic

A Laconnex, la continuité du réseau de cheminements piétons n'est pas assurée aujourd'hui en raison du cloisonnement des quartiers d'habitat individuel organisés autour de dessertes privées et du manque de perméabilité entre les quartiers. Le plan directeur identifie les servitudes à négocier et les cheminements piétonniers à réaliser dans le cadre des futurs développements.

Objectifs

- > *Décloisonner les différents quartiers du village.*
- > *Assurer la continuité du réseau et une bonne desserte de tout le territoire communal.*
- > *Densifier le réseau de chemins ouverts au public pour éviter les détours.*
- > *Créer des boucles de promenade à l'intérieur et autour du village.*

Principes et mesures

- > Réalisation d'un maillage fin de cheminements piétons reliant entre eux les quartiers existants et futurs, ainsi que le réseau piétonnier villageois aux parcours de promenades.
 - > Aménagement de nouveaux chemins pour piétons.
 - > Négociation de servitudes de passage pour la réalisation de tronçons sur terrains privés.
- ⇒ Voir fiches de mesures B et C.

Bancs publics

Selon une étude réalisée par la ville de Londres, parmi les personnes souffrant d'une « incapacité » (disability) mais parfaitement en mesure de marcher, le 30% ne peut pas effectuer plus que 50 m sans s'arrêter ou sentir des douleurs à cause de la station verticale du corps et le 20% entre 50 et 200 m. Cette étude arrive à la conclusion que, dans les zones à forte densité piétonne, il devrait y avoir un banc tous les 50 m. (Inclusive Mobility, Department For Transport, London, September 2003).



Le banc : un lieu de rencontre et de sociabilité



Banc sous un arbre à l'entrée du village

3.3 Le confort et l'agrément

Problématique

La prise en compte des usagers en situation de mobilité réduite est un critère déterminant dans la notion de confort. Pour ceux-ci, le confort se traduit par des chemins dégagés de tout obstacle pouvant provoquer une gêne sur le parcours. Il s'agit des barrières architecturales obstruant le passage ou le réduisant à moins de 1.20 m (largeur minimum pour le croisement entre piéton et fauteuil roulant), des parcours imposant des détours, du revêtement de sol mal entretenu, etc.

Pour les personnes âgées, la présence de **bancs** le long des parcours est indispensable. Les personnes âgées se déplacent plus fréquemment à pied que la moyenne de la population. À partir de 75 ans environ, moment où elles entrent dans une période dite de « fragilisation », un aménagement urbain inhospitalier peut représenter un frein à leur mobilité.

La qualité des itinéraires est aussi un critère important, lié au plaisir d'emprunter tel ou tel parcours. Ainsi, les aspects paysagers d'un itinéraire sont à prendre en compte pour agréments les cheminements piétons. Il s'agit de:

- > la qualité environnementale (nuisances sonores et olfactives),
- > la présence ou non d'éléments naturels,
- > les dégagements visuels,
- > la richesse spatiale des séquences successives, etc.

Dès lors, le confort et l'agrément des parcours piétonniers sont à envisager au travers de mesures d'améliorations ponctuelles ainsi que par l'embellissement général des itinéraires et l'aménagement de parcours de promenade.

Diagnostic

Afin de favoriser la pratique de la marche, il est proposé la création de nouveaux tronçons, permettant ainsi d'offrir des parcours en boucle à partir du village. Ces parcours devraient être ponctués par des bancs.

⇒ Voir fiche de mesures D.

Objectifs

- > **Rendre les itinéraires piétons plus attractifs afin de favoriser la marche.**
- > **Prendre en compte les besoins des personnes en situation de mobilité réduite dans l'aménagement des chemins.**
- > **Assurer un traitement paysager des parcours, notamment ceux destinés aux loisirs.**
- > **Privilégier les parcours offrant des perspectives visuelles variées ainsi qu'une qualité paysagère attractive (points de vue, substance historique, etc...).**

- > **Mentionner, voire préconiser la possibilité de remise à ciel ouvert de l'Eaumorte, occasion de créer des cheminements pédestres au bord du cours d'eau agréables et sécurisés.**

Principes d'aménagement

- > *Passages piétons et carrefours* : des abaissements de trottoir doivent être aménagés aux passages piétons et carrefours.
- > *Places et placettes publiques* : amélioration de l'équipement des espaces publics existants (banc, ombre) pour le confort et l'attractivité des itinéraires piétons.
- > *Bancs publics* : l'importance des lieux pour s'asseoir est souvent négligée en dehors des espaces qui ont clairement une fonction de place ou de jardin. Ils jouent pourtant un rôle essentiel qui est de permettre un usage plus domestique de l'espace public. La présence d'un banc et d'un arbre sur les parcours de promenade en direction des espaces naturels peut améliorer le confort objectif et subjectif des piétons et renforcer le caractère rural et bucolique du lieu.
- > La création ou le maintien de cheminements aux abords des cours d'eau ne doit impliquer, dans l'immédiat ou à terme, ni renforcements des berges préjudiciables à la morphologie du cours d'eau, ni la mise en place de mesures d'accompagnement (clôtures, etc.) dans son espace de bon fonctionnement.

⇒ Voir fiche de mesures D.



Arbre et banc à proximité de l'école